

Unité Développement
Direction Recherche et Enseignement Supérieur

ALLOCATIONS DOCTORALES SUR DOMAINES CIBLES

ARDoC

APPEL A PROJETS / CANDIDATURES 2016

Cet appel à candidatures est également accessible sur le site :

<http://www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/>

La Région Ile-de-France publie le 30 novembre 2015 le présent appel à projets pour l'attribution d'allocations doctorales, hors Domaines d'intérêt majeur.

Relèvent du présent appel à projets, les projets portant exclusivement sur les thématiques suivantes :

- **A « Sciences économiques et de gestion »**,
- **B « Mobilités », thématique régionale annuelle 2016.**

La date limite de dépôt de candidatures est fixée au **22 mars 2016**. La décision finale sera communiquée après décision de la Commission permanente du Conseil régional.

Les bénéficiaires éligibles au financement régional sont les établissements franciliens d'enseignement supérieur et de la recherche publics ou privés à but lucratif, ainsi que les groupements d'établissements de type pôle de recherche et d'enseignement supérieur et assimilés. Les établissements reçoivent la subvention régionale et la reverse sous forme de salaire aux étudiants éligibles, titulaires d'un master de recherche, inscrits en 1^{ère} ou 2^{ème} année de doctorat dans une université.

Les allocations doctorales proposées sont intégralement financées par la Région Ile-de-France et ont **une durée maximale de 36 mois**. La subvention a pour but de financer **l'activité de recherche de l'allocataire** et n'est pas cumulable avec un autre mode de financement (autre allocation de recherche, bourse CIFRE...). Les vacations universitaires liées à des missions d'enseignement, d'information scientifique et technique, de valorisation de la recherche, de conseil ou d'expertise (prévues dans le cadre du contrat doctoral si l'allocataire bénéficie de ce contrat) sont néanmoins admises, mais ne seront pas prises en charge par la subvention régionale.

Les allocataires de la Région percevront un **montant mensuel net de 1400 € minimum**. Ce salaire correspond au versement par la Région d'un montant brut chargé (cotisations patronales et salariales, indemnités de perte d'emploi éventuelles comprises) de 2700 € par mois à l'établissement gestionnaire. Les frais de gestion ainsi que les autres obligations

relatives à l'employeur demeurent à la charge de l'établissement bénéficiaire de la subvention qui salarie l'allocataire.

En outre, le financement régional couvre également, dans la limite de **5000 € supplémentaires**, des actions destinées à améliorer les conditions de réalisation du **travail de recherche du doctorant** (frais de formation, participation à des colloques, frais de déplacements, traductions et publications, etc.). Les achats d'ordinateur, les frais d'inscription universitaires, les abonnements de transport ne sont pas éligibles au titre de ces coûts environnés (liste non exhaustive).

Ainsi, au total, le montant maximal de la subvention régionale attribuée par allocataire se porte à **102 200€**

Le candidat devra débiter sa recherche doctorale avant le **1^{er} janvier 2017**.

Des rapports d'étape seront à produire tout au long de la période subventionnée. En fin de contrat un rapport d'avancement du projet sera fourni à la Région Ile-de-France. Le cas échéant, une présentation publique pourra être demandée à l'allocataire.

I. THEMATIQUES

Les thématiques retenues dans le cadre du présent appel à projets sont au nombre de 2 :

N°	<p style="text-align: center;">Thèmes relevant de l'appel à candidatures 2016 <u>Date de clôture de l'appel à projets : 22 mars 2016</u></p>
A	<p style="text-align: center;">SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Microéconomie - Macroéconomie - Econométrie - Analyse économique - Economie politique - Histoire de la pensée économique - Economie comportementale - Marketing - Comptabilité - Finance - Gestion des ressources humaines - Contrôle de gestion - Théorie des organisations - Stratégie - Systèmes d'information - Entrepreneuriat...

B	LES MOBILITES La thématique régionale annuelle définie pour 2016 est celle des mobilités. Cette thématique est orientée vers les enjeux liés à la mobilité des personnes (exode rural, migrations internes et internationales, sécurité routière...), capitaux (marchés financiers internationaux, politique fiscale...) et marchandises (commerce international, logistique urbaine du territoire...), mobilité durable, mobilité professionnelle, mobilité réduite (par exemple, dans des situations de handicap...), mobilité sociale (entendue comme ascension/reproduction sociale, déclassement, inégalités, exclusion sociale, trajectoire professionnelle, « plafond de verre »...).
----------	--

II. PROCEDURES

Les dossiers devront être présentés par les directions des Ecoles Doctorales franciliennes, dans la limite de deux dossiers par thématique et par Ecole Doctorale.

Les Ecoles Doctorales seront averties des résultats de l'évaluation des dossiers par le jury à la **rentrée universitaire 2016-2017**. Pour être définitif, le soutien de la Région doit être validé par le vote de la Commission permanente du Conseil régional.

Chaque dossier devra indiquer l'organisme de recherche ou d'enseignement supérieur francilien de rattachement **futur employeur de l'allocataire et gestionnaire de l'allocation, avec lequel la Région signera une convention.**

La procédure de sélection comporte plusieurs étapes :

- 1) Le laboratoire d'accueil, nécessairement francilien, soumet **un projet de recherche associé ou non à un candidat** à la direction de son Ecole Doctorale (ED) de rattachement selon un calendrier déterminé par l'ED. Chaque dossier comportera une description du sujet de recherche proposé, les plans de travail et le calendrier envisagés ainsi que les CV du candidat / de la candidate et du directeur / de la directrice de thèse (voir dossier à compléter).
- 2) L'ED présélectionne **au maximum 2 projets de recherche par thématique**. Les dossiers de candidatures devront être transmis avant le **22 mars 2016, cachet de la poste faisant foi**, par l'Ecole Doctorale francilienne concernée, avec l'accord des organismes de recherche ou établissements d'enseignement supérieur de rattachement. **Tout dossier incomplet sera considéré comme inéligible.**
- 3) Les dossiers sont expertisés par des experts du domaine hors Île-de-France, puis sélectionnés par un jury scientifique pluridisciplinaire.
- 4) **Les dossiers retenus par le jury devront être approuvés par le vote de la Commission permanente** du Conseil régional d'Ile-de-France.
- 5) Après la délibération de la Commission permanente du Conseil régional, les résultats seront communiqués aux Ecoles doctorales dont les candidatures auront été retenues et une convention doit être signée entre la Région et l'établissement bénéficiaire de l'allocation.
- 6) Le contrat de travail de 36 mois correspondant à l'allocation de recherche doctorale

est signé entre l'allocataire et l'établissement bénéficiaire de l'allocation.

III. SELECTION

III.1 – Critères de sélection des projets

Les projets soumis seront expertisés et jugés à l'aune des critères suivants :

- 1) Critères prioritaires :
 - Intérêt scientifique et caractère innovant du projet ;
 - Qualité de l'approche et adéquation du calendrier du projet avec la durée du contrat ;
 - Profil de l'encadrant ;
 - Profil du candidat. Une attention particulière sera accordée aux candidats déjà bénéficiaires du dispositif « Bourses Masters d'Île-de-France »;
 - Encadrement (environnement et taux d'encadrement).

- 2) Critères secondaires :
 - Caractère collaboratif du projet ;
 - Implication de l'ED dans un programme de soutien à l'insertion professionnelle des doctorants.

III.2 - Critères d'éligibilité des candidats

- 1) Tous les candidats devront être titulaires d'un master 2, d'un DESS, d'un DEA ou équivalent et être inscrits en 1^{ère} ou en 2^{ème} année de doctorat à la rentrée universitaire 2016-2017, dans une école doctorale francilienne.
- 2) Le laboratoire d'accueil de l'allocataire doit être localisé en Ile-de-France.
- 3) Sont exclus les candidats titulaires d'un doctorat ou ayant été inscrits en doctorat dans une autre école doctorale.
- 4) **Le taux d'encadrement du directeur de thèse ne devra pas excéder 8 allocataires en lettres, sciences humaines et sociales et 3 en sciences de la nature.**

La Région ne retient aucun critère de nationalité ni d'âge des candidats. Néanmoins, les candidats âgés de plus de 30 ans doivent être en mesure de justifier de leur parcours professionnel jusqu'alors.

IV. SOUMISSION DES DOSSIERS

- ✓ Pour chaque projet, le dossier devra être **obligatoirement transmis sous couvert de la direction de l'école doctorale de rattachement, au plus tard le 22 mars 2016**, le cachet de la poste faisant foi. **Les dépôts sur place devront être effectués avant 16 heures.**

- ✓ Un exemplaire en format papier (dossier de candidature cacheté et signé par le représentant légal, CV) sera accompagné d'une version numérique sur CD-ROM ou clé USB conforme à la version papier, le contenu de laquelle fera autorité. **Tout dossier incomplet sera considéré comme non éligible.**

La version numérique devra contenir :

- Dossier de candidature en format Word et Pdf ;
 - Tableau récapitulatif en format Excel ;
 - CV (Directeur-trice et candidat-e) en Pdf ;
 - **RIB de l'établissement d'enseignement supérieur et de recherche devant percevoir l'allocation ;**
 - **Attestation de TVA signée de l'établissement d'enseignement supérieur et de recherche devant percevoir l'allocation** en format Pdf.
- ✓ **En parallèle de l'envoi du dossier de candidatures, l'école doctorale doit transmettre le tableau signalétique Excel « Recapitulatif_ED_2016 » renseigné qu'elle aura téléchargé sur le site Internet de la Région à allocationsdoctorales@iledefrance.fr, au plus tard le 22 mars 2016.**

Le dossier sera envoyé à l'adresse ci-dessous :

REGION ILE-DE-FRANCE
Unité Développement
Direction Recherche et Enseignement Supérieur
Allocations doctorales hors DIM 2016
Région Ile-de-France
142, rue du Bac
CS40727
75345 PARIS Cedex 07

(en cas de livraison veuillez adresser les dossiers au :
142, rue du Bac, 5ème étage, 75007 PARIS,
de 9h à 12h et de 14h à 17h)

Pour tout renseignement relatif à cet appel à projets :

0810 18 18 18 (numéro Azur)

ou

allocationsdoctorales@iledefrance.fr

La taille du courrier électronique d'envoi du dossier ne doit pas excéder 5 Mo.